CONDITIONS:

ABONNEMENT.

... par an, pour la feuille, payables ... d'avance; dix piastres pour la feuille ... pour la campagne et publiée trois fois par semaine ... payable d'avance pour toute l'année, lorsqu'on ... faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera ... que les comptes arriérés ne soient ... qui voudront cesser leur abonnement ... donner avis par *écrit*, une semaine ... de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les articles ... commerçants, magasins de détail, $60, ... d'Assurances ... autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission faisant ... commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer la taxe des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

RELIURE
AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés préviennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 73, rue du Camp, au rez-de-chaussée du *Picayune*, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négociants et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Des cartes, pour notaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.
3 aout—3m BRONSEMA & HOWSON,

PERDU—Il a été perdu un billet de $2145, tiré par Antonio M. de Miranda à mon ordre, et endossé par moi, à 60 jours du 21 août 1838. Le paiement en ayant été arrêté, on prie celui qui l'a trouvé de le rapporter à JOSE PRATS,
11 sep No. 32, rue Ste.-Anne.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Hypolite de Courval voudront bien les présenter à M. G. Schmidt, avocat de la dite succession, pour être examinées, et ceux qui doivent au défunt, voudront bien payer le montant au soussigné. WM. BELL,
11 sept—3 Exécuteur Testamentaire.

AUX TAXABLES DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

LES personnes qui n'ont pas encore payé la taxe d'Etat de 1837, due depuis le 14 avril dernier, d'après notice publiée dans l'*Abeille* et le *Bulletin* ... mars 1838, sont priées d'avoir à le faire au bureau du percepteur, rue St. Anne, bureau du Register des Testaments; ... notifiées; d'ici au 15 du présent et les noms, dans le plus court délai, pour éviter ... le dégrèvement de mettre leurs biens devant les Cours de cette Paroisse.
Nouvelle Orléans, le 6 septembre 1838.
6 sept—6 A. GUILLET, Percepteur.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Zotoff, venant du Havre, les articles suivans savoir:
Sabres dorés, épées à colichemarde pour officier, cordes à fourrage et aiguillettes en laine rouge pour artillerie, épaulettes, dragonnes, éguillettes en or et laine pour sergent et caporal, plumets en crin rouge pour artillerie, tulipes dorées et argentées, pompons à flamme en poil de chèvre, cordes à fourrage or mat et argent, épaulettes et aiguillettes de chef de bataillon, ... plumes en plumes de coq rouge; galons et ... argent, pour Dolman; cravattes en laine rouge pour briquets; giberne d'infanterie, buffleteries et bretelles de fusil, &c.
Cols de satin et poulte de soie à l'anglaise, en velours, en peaux pour uniforme; gants soie noir et en couleur; chaussettes de soie noir et blanc; mérinos noir et en couleur; chapeaux de soie noir; caleçons à corset, ... chasse et soie.
LOUIS A. BARBARIN,
8 sept 103, rue Chartres.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départements de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant de la réclamation et de l'étendue des services.
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.
Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.
Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 12 fév—1an

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

CENT CINQUANTE PIASTRES
De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain où il tient un cabaret. Edward se fait appeler parfois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, lèvres grosses. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F J FORSTALL & BROTHER,
13 sept—2m 3, Front Levée.

$10 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de l'habitation de Mr Octave La Branche, paroisse Saint Charles, le 10 de ce mois, la négresse nommée ELISABETH, ou ELISE, appartenant à M. Adame Laiche. Elle est âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds et demi. Elle a le teint rougeâtre, la figure allongée et maigre, et le ...; elle ne parle qu'anglais. Elle a été achetée de M. J. V. Wager, au mois de mars 1838. On pense qu'elle doit se tenir au faubourg Ste Marie. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation de ladite négresse. S'adresser à la Nouvelle Orléans, à DEVEZIN & DOSSAT,
13 sept—1m 24, rue Gravier.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE seront données par le soussigné, pour l'arrestation du jeune nègre ANDREW, qui est parti marron le 5 du courant. Il est âgé d'environ 15 ans, taille de 5 pieds, il a la figure ronde et une très bonne mine; lorsqu'on lui adresse la parole, il parle vite et bégaye un peu. Il avait lors de son départ, des pantalons de cotonnade bleue, une chemise à raies bleues, et un chapeau de paille.
JOHN MINTURN,
30 aout—12 No. 13, Exchange Place.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de ... se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 aout 1838.
30 aout— FRANCOIS GARIC—shériff

S'EST absentée depuis huit jours, une petite griffonne claire, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien fournis, bouche pomme et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle était vêtue d'un mouchoir à fond jaune et ... verte, une robe à ramages verts et des brodequins, et avait des boucles d'oreilles en pierres blanches. Dix piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la soussignée, rue Mandeville, entre Moreau et Casacalvo ou chez M. Nicol, rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL.
30 aout—

$15 DE RECOMPENSE.
Il a été volé dans l'écurie du soussigné dans la nuit du 10 au 11, un grand cheval rouge; ayant les deux pieds de derrière blancs, âgé de 7 ans n'ayant aucune marque. Pour la susdite récompense, s'adresser rue Mandeville no. 9.
13 sept—3 MICHEL FROLICHER.

AUX EPAVES.
Un petit cheval bai, très maigre, ... dans son blanc, ayant les démangeaisons dans ses quatre pieds; étampé sur la cuisse gauche de la lettre D. et du No. 3, étant blessé sur le dos. Ledit cheval est à l'écurie chez M. Guérin, rue Ste Anne, No. 214, depuis le 8 septembre courant. Le propriétaire est prié de le réclamer, faute de quoi, il sera vendu à l'encan par M. Guillotte le 29 septembre courant, conformément aux ordonnances de police.
Nouvelle Orléans, le 8 septembre 1838.
13 sept J. MAURICE—Capitaine

AVIS—Les acquéreurs des propriétés situées à la Passe-Christiane, qui leur ont été adjugées le 28 de juin dernier, et qui n'ont pas encore passé leurs actes de vente, sont notifiés par le présent de se présenter de suite au bureau d'Edouard Barnett, notaire public, pour se conformer aux conditions de la dite vente. A défaut de quoi leurs propriétés seront revendues à leurs risques et pour leur compte, conformément à la loi. 14 aout

AVIS—William C. Norris, s'étant retiré de la société de W. C. & T. Norris, les affaires ... seront continuées sous la raison de Norris & Co. au no. 38, rue de Chartres, par les soussignés THADDEUS NORRIS, de Philadelphie.
WILLIAM S. MOUNT, } de la N.
WM. T. THROCKMORTON, } Orléans.
N. B. Tous ceux qui doivent à l'ancienne société de W. C. & T. Norris, sont priés de payer leurs comptes, à Messrs. Norris, & Co. qui sont dument autorisés à agir pour elle.
Nelle. Orléans le 16 juillet 1838. 19 juil—28

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE.
LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On ... HYDE & GOODRICH,
16 juin 15, rue de Chartres

SANGSUES—30,000 sangsues de choix, ... à vendre en gros et en détail, à la ... A. A. PEYCHAUD,
26 aout No. 129, rue Royale.

NUGENT, TURPIN & WATT ont transporté leur magasin au no. 60, rue du Camp. 8 sept—3

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION SAMBA n. l.—Vente par le régister des testaments—Le mercredi, trois octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers de feu François Samba n. l. la propriété foncière ci après décrite, dépendant de sa succession, savoir:
Un demi terrain situé rue de Craps, entre les rues des Français et des Champs Elisées, faubourg Marigny, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, se composant de dix pieds du terrain désigné sur le plan du faubourg Marigny par le no. trente huit, et de vingt pieds de terrain désigné sur le même plan sous le numéro trente neuf, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire. Conditions comptant.
W F C DUPLESSIS, Register des testaments.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Seghers, notaire public
1er sept

SUCCESSION DE LAROCHE.
Vente par le Régister des Testamens.
LE lundi, premier octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Pierre Delaroche, une certaine portion de terre, située dans la Paroisse d'Est-Bâton-Rouge, Etat de la Louisiane, sur les eaux de la rivière Comite, bornée par des terres appartenant aux héritiers Dally et William Cornin, conformément au plan qui en a été fait par William Darley, contenant treize cent douze arpents équivalant à mille cinq cent cinquante arpents trois dixièmes.
Conditions: comptant.
W F C DUPLESSIS,
30 aout Régister des Testaments.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Louis T. Cairo not. pub.

SUCCESSION SHARP.
Vente par le Register des Testamens.
LE lundi, premier octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Nicholas Sharp, les esclaves suivans en dépendant, savoir:
Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 35 ans;
Un jeune mulâtre nommé Shedrick, âgé d'environ 15 ans;
Une négresse nommée Nancy, âgée d'environ 30 ans;
Une négresse nommée Grasiana, âgée d'environ 72 ans;
Et une négresse nommée Eliza, d'environ 35 ans.
Conditions de la vente: un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur lesdits esclaves jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant le sieur Horatio Davis, not. pub. 30 aout

SUCCESSION RABASSA.
Vente par le Register des Testamens.
LE mardi, deux octobre 1838, à midi, en vertu de deux ordres rendus par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue Saint-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Clémence Requigny, décédée veuve de Joseph Rabassa, l'esclave ci-après décrit, savoir:
Valsain, mulâtre d'environ vingt six ans, maçon ayant l'habitude d'aller marron.
Conditions de la vente: l'esclave Valsain payable un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant le sieur Boudousquié, notaire public. W F C DUPLESSIS,
30 aout Reg. des Testamens.

SUCCESSION CARTEY.—Vente par le Régister des Testaments—Le mercredi, dix octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Charles Cartey, la propriété foncière ci après décrite, savoir:
Un emplacement, formant l'encoignure des rues Girod et du Cirque, au faubourg Ste. Marie de cette ville composé de deux lots de terre que le défunt a acquis de Dominique François Burthe, par acte du rapport de Félix de Armas notaire, en date du quatorze janvier 1825; le premier des dits lots de terre désigné sous le numéro un, a, mesure anglaise, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Girod, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue du Cirque, le second lot désigné sous le numéro deux a vingt huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur cent dix pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: Moitié comptant, et l'autre moitié à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction pour la convenance de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'à parfait paiement, les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance respective, sans pour cela autoriser l'acquéreur ou propriétaire du dit emplacement à en retarder le paiement.
W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant Carlile Pollock, notaire pub. 8 sept

Dans l'affaire de la mineure Sarah Ann Hemphill.
Vente par le Régister des Testaments.
LE samedi, 13 octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues de Gravier et Natchez, pour compte de la mineure Sarah Ann Hemphill, la propriété foncière ci-après décrite savoir:
Un lot de terre, situé au faubourg Delord en cette Paroisse, mesurant trente pieds de face à la rue des Dryades sur cent vingt pieds de profondeur mesure française, attenant d'un côté à la propriété de John Hale, et de l'autre côté à une propriété appartenant à la dite mineure Sarah Ann Hemphill.
Conditions de la vente: cinq cents piastres payables comptant, et la balance à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans, en billets endossés à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
11 sept Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant W. Y. Lewis not. pub.

SUCCESSION GIOVANETTI.
Vente par le Régister des Testamens.
LE Lundi, 24 septembre 1838, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St Pierre, au ci-devant domicile de feu Nicolas Giovanetti alias Hypolite Joanis, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en meubles et hardes et ferblanterie. Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 sept Régister des Testamens.

SUCCESSION CUSHING—Vente par le régister des testamens—Le lundi 24 septembre 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au bureau no. 3, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, pour compte de la succession de feu Thomas J. Cushing, les effets mobiliers ci-après décrits savoir:
Un sofa, trois peintures, deux gravures, un buste de Shakespeare, un thermomètre, un bureau et une flûte.
Conditions comptant.
W F C DUPLESSIS,
13 sept Register des Testamens.

Succession Giovanetti.
Vente par le Register des Testamens.
LE mardi, 16 octobre 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de feu Nicolas Giovanetti alias Hippolyte Joanis, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir: Dix lots de terre situés en la ville de Carollton, en cette paroisse, désignés sous les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze de l'îlet numéro quatorze, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, en date du 2 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire. Lesdits lots numéros trois, quatre, cinq, sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun 61 pieds de face sur 129 pieds de profondeur, et les lots numéros six et douze mesurent chacun 61 pieds de face sur 153 pieds et demi de profondeur, lesquels dits lots appartiennent à cette succession au moyen de l'acquisition que le défunt en fit de John Bentham Leef, par acte au rapport du dit notaire Seghers, du 20 juin 1834.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à quatre et six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS,
Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, par devant L. T. Caire, notaire public.
13 sept

BRODEQUINS et Pantoufles—63 caisses convenables à la saison, en débarquement de navire Concordia et à vendre par R. G. HOBBS,
8 sept—1m 12, rue de la Douane

REMEDES, PEINTURES ET HUILE—Au magasin au coin des rues de la Commune et Tchoupitoulas—Un grand et général assortiment de médicaments, peintures, ... en mains et à vendre à des conditions très raisonnables, par
8 sept—6 JARVIS & ANDREWS.

BIERRE BLANCHE—60 barriques Bierre Blanche de Acker, à vendre par
H. C. CAMMACK & CO,
11 sept 2, Allée de la Banque.

DRAPS A NEGRES—8 bales linceyes de la manufacture de Newport Company, à vendre par
BOGART & HAWTHORN,
11 sept 63, rue Gravier.

GENIEVRE DE HOLLANDE—3 pipes en magasin et à vendre par H. O. AMES,
11 sept 43, rue du Camp.

POIVRE DE CAYENNE—42 caisses Poivre de Cayenne, chaque caisse contenant 6 douz. bouteilles, de véritable, en magasin et à vendre par
BOGART & HAWTHORN,
11 sept 63, rue Gravier.

JAMBONS tous enveloppe, de Gamo, et de prime—6 boucauts en magasin et à vendre par
BOGART & HAWTHORN,
11 sept 63, rue Gravier.

VINS—4 caisses Madère de l'Inde, 16 ditto Sherry pâle, 4 dito brun, 4 dito Rudesheimer, 4 dito Inglehemier, 8 paniers Champagne, en bouteilles d'une pinte, à vendre par
BOGART & HAWTHORN,
11 sept 63, rue Gravier.

HUILE DE PALMACHRISTI—19 barils No. 1, en magasin et à vendre par
BOGART & HAWTHORN,
11 sept 63, rue Gravier.

SUCRE ET CAFE DE LA HAVANE—en magasin et à vendre par M. LOPEZ,
11 sept rue de la Commune, No. 31.

PLOMB EN BARRES—173 caisses petites barres, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11 sept 38, rue du Camp.

GRAISSE—300 frequins à vendre par
GODFREY, LAWRIE & CO,
11 sept 38, rue du Camp.

CHAPEAUX—50 caisses chapeaux fins, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11 sept 38, rue du Camp.

PAPIER à enveloppes, 300 rames à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11 sept 38, rue du Camp.

VENTES
PAR LE SHERIFF.

Vente par le Shériff.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Maria Holliday contre Joseph Maurice et Pierre Guérin, dans l'affaire de Maria Holliday contre L. A. Nadaud.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 3 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations des défendeurs à
NEUF LOTS DE TERRE, situés à Carrollton, faisant partie du carré trente cinq, d'après un plan original dressé par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 12 octobre 1833, compris entre les rues Troisième (Third), Adams, Hope et Hilary, d'après un plan dressé par Surgi, arpenteur, en date du 4 janvier 1836, désignés par le carré E, sur ledit plan, et déposé en l'office de Wm. Boswell, notaire public. Ces dits lots sont numérotés depuis 12 jusqu'à vingt inclusivement.
Conditions de la vente—Ledit ordre ayant été donné sur une obligation de douze mois, les lots de terre ci-dessus seront vendus à tout prix pour de con plant.
4 sept M J GARCIA, shérif

Vente par le Shériff
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Lawrence H. Kenny contre Calvin Sawyer—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 3 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à
DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, situés dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, et désignés par les lots Nos. vingt et un et vingt deux sur un plan annexé à un acte passé par devant Hugues Pedesclaux, notaire public, en date du 24 juillet 1835, lesdits lots mesurant trente et un pieds un pouce de face à la rue Coffee, sur cent vingt trois pieds sept pouces de profondeur, le tout mesure anglaise.
Conditions de la vente—Comptant.
4 sept M J GARCIA, shérif.

ETAT DE LOUISIANE—Paroisse de Jefferson Cour de District.—Pierre Alexandre Guillotte—contre Robert Hall.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le 20 septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur, aux deux lots de terre, situés dans la paroisse de Jefferson, dans le faubourg des Religieuses, et désignés d'après un certain plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 15 mai 1836, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, dans un livre de plans No. 17, par les numéros dix-neuf et vingt, le lot No. dix-neuf mesurant trente-huit pieds face à la rue du Camp, sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. 18, cent trente-huit pieds deux pouces et demi de profondeur sur la ligne de division du lot No. 20, et borné dans la profondeur par le lot No. 16; le lot No. vingt, mesure vingt-huit pieds face à la rue du Camp, sur cent vingt-huit pieds deux pouces et demi de profondeur sur la ligne de division du lot No. 19, cent vingt et un pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. 21, et borné dans la profondeur par le lot No. 16, le tout mesure anglaise.
Conditions de la vente—La somme de $421 60, avec l'intérêt légal sur la somme de $463 50 à dater du 26 mai 1838 jusqu'à parfait paiement, et les frais de procès comptant; la somme de $162 50 payable le 24 mai 1839, et la balance comptant.
21 aout—3,1ps M. J. GARCIA, shérif

Vente par le shériff.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—Mary A. Nott contre Spencer Gloyd et la succession de Silvester G. Clark.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le 27 septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations des défendeurs aux propriétés suivantes, savoir:
1o. La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg Lafayette, dans ladite paroisse de Jefferson, formant une des encoignures du chemin public et de la rue Soraparu, mesurant soixante pieds face au chemin public, s'étendant dans la profondeur jusqu'au fleuve Mississipi et face à ladite rue, et est désignée par la lettre X, sur un plan original dudit faubourg;
2o. La moitié indivise d'un autre lot de terre contigu au lot de terre ci dessus décrit dans la partie inférieure, face audit chemin public et s'étendant dans la profondeur jusqu'au Mississipi et désigné par la lettre V, sur ledit plan original dudit faubourg. L'exception d'une vingt cinq pieds face audit chemin public et s'étendant dans la profondeur entre des lignes parallèles jusqu'au Mississipi, lequel morceau de terre le demandeur ... aux défendeurs ledit lot de terre V, ayant mesuré originairement soixante pieds.
Conditions de la vente—La somme de mille piastres avec intérêt légal du 20 août 1837 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant ainsi qu'une égale somme de mille piastres payable le 20 août 1838, une égale somme de mille piastres payable le 20 août 1839, et une égale somme de mille piastres payable le 20 août 1840.
28 aout M J GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No 15339—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Cour du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le 27 septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à
QUATRE CARRES DE TERRE
Situés à Hurstville, savoir: le carré No 94 ayant deux cent quarante pieds sur la rue Story, trois cent pieds sur la rue Nashville, deux cent quarante pieds sur la rue Barrett et trois cent pieds sur la ligne de division de Bloomingdale, le carré No 98 borné par les rues Petre, Bach et Bloomingdale tous ayant les mêmes dimensions chaque carré divisé en vingt lots d'après un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 17 mars 1837 et déposé en l'étude de William Boswell, Notaire Public, le 5 avril 1838.
Conditions de la vente Comptant.
28 aout M J GARCIA, shérif.

AUX PLANTEURS DE COTON.
LES soussignés offrent en vente la Presse à Coton dernièrement inventée par le Dr. Newell, de Grant Gull, et manufacturée par Messrs James Wilson & Co, de Cincinnati. Ils peuvent prendre des ordres pour un nombre illimité de ces machines.
La vis de compression et la noix qu'elle reçoit, étant tournées d'une masse solide de fer, travaillent avec la plus grande justesse. La pression étant uniforme dans toute la longueur de la vis, il n'y a aucun risque qu'elle s'entaille ou se brise; la force et la facilité de compression sont au contraire remarquables. Un seul cheval suffit pour comprimer une balle de coton au degré que l'on veut atteindre.
Depuis l'invention de la Presse du Dr. Newell, beaucoup de changements y ont été faits; le plus important est d'avoir donné un plus grand poids aux fers, ce qui a beaucoup augmenté la puissance de compression, et rendu en même tems la manière d'agir plus régulière. Un charpentier, ayant sous les yeux le plan de cette presse et sa description détaillée, peut en construire une. Suspendue aux solives au dessus du droit où l'on nettoie le coton, la Presse ne prend que peu de place, surtout si l'on emploie deux chevaux avec du coton en faisceaux. On peut gagner beaucoup de temps et épargner beaucoup de fatigue en faisant presser le coton au second étage de l'atelier, en ce que les emballeurs n'auront point à descendre.
La Presse du Dr. Newell donne aux balles une jolie forme et travaille avec tant de vitesse et de facilité que trois hommes peuvent presser vingt balles par jour.
Tout ceux qui ont vu cette Presse en opération, dans le voisinage de Grand Gulf et de Natchez, ont avoué qu'elle l'emportait de beaucoup sur toutes les autres en simplicité, force et durée, elle épargne le temps et la peine.
Prix des vis de compression et des fontes, sans les pièces en fer forgé, $200, payables comptant, sur livraison, en y ajoutant en plus le fret et la commission. S'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co.
26, rue Poydras.
N. B. On peut voir, à l'adresse ci dessus, le plan et la description détaillée de cette Presse.
17 juil—3 mois

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au dessous du cour des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou enduiseurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, ils tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.
Signature de la société pour la vente des plâtres J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
13 juil DEPOUILLY & DEPOUILLY.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
EN 20 LEÇONS.
M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.
Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 13 mai—6m,3pa

Avis aux Actionnaires de la Compagnie de la ville d'Alabama.
LES souscripteurs de cette compagnie sont notifiés qu'une assemblée aura lieu au site de la Nouvelle ville, le 24 septembre 1838 (4e. lundi) à 2 heures de l'après-midi, afin qu'on leur soumette des affaires de grande importance. On désire qu'ils soient ponctuels à s'y rendre.
Par ordre des Directeurs,
4 sept—15 SAMUEL MORGAN, Sec.

POMPE ROTATOIRE.
A VENDRE cinq de ces pompes, par Long et Grivot, No. 12, rue Poydras. Ces pompes sont faites d'après un nouveau principe, et indépendamment des usages ordinaires d'une pompe, peuvent servir comme pompes à feu, au moyen d'un tuyau qui peut s'y adapter. La force d'un seul homme suffit pour lancer l'eau sur le toit de l'édifice le plus haut, et on peut les disposer de manière à ce qu'elles soient toujours prêtes pour un incendie, dans toute espèce de maison.
Le public est prié de vouloir bien examiner cette précieuse machine. 7 juillet

RELIURE—Le soussigné a transporté son établissement de RELIURES au No. 81, rue de Chartres, où l'on exécutera avec promptitude toute espèce d'ouvrage qui lui sera envoyé.
14 aout Wm. BLOOMFIELD.

A VENDRE en débarquement de la barque EMMA de Hâvre.
30 caisses sirop de groseille par 12 ou 24 demi bouteilles,
Aussi en magasin:
2 demi pipes vieille eau-de-vie de champagne, garantie de 14 ans,
Et un assortiment complet de toutes espèces de vins et liqueurs. R. A. LEFEBVRE,
26 aout rue Toulouse, No. 10.

SARDINES ET ANCHOIS—100 barillets de sardines de la Corogne, ..., et 41 barillets anchois, à vendre par J. ROBERT & Co.
30 aout—1m 47, rue Bienville.

A VENDRE—15 à 20 quintaux de morceaux de zinc par CLAY & CLARK, plombiers,
26 aout 102, rue Poydras

VENTES
PAR JUGES ENCANTEURS.

Vente à l'Encan.
MARDI deux octobre prochain (1838), à 9 heures du matin, il sera vendu à la requête de MM. F. et A. Lorio frères, sur les lieux, par le juge encanteur de cette paroisse, les propriétés et esclaves ci dessous décrits, savoir:
1o.—Une terre ou habitation mesurant 3 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, située en cette paroisse, à environ 11 lieues de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite dudit fleuve, ensemble un moulin à *scies* avec une machine à vapeur, fabrique de Pittsburgh, de la force de 32 chevaux, tous les accessoires dudit moulin, chaînes, etc., etc.;—deux maisons de maître, cabanes à nègres, écuries, granges, etc., bâties sur ladite terre, à l'exception d'une petite maison et ses dépendances appartenant à M. Honoré Baudouin, et qui devront être enlevées;
2o.—Une *double concession* de neuf arpens de face sur 40 de profondeur, commençant derrière la propriété ci dessus décrite, et s'étendant ... derrière celles de M. Edmond France et de dame veuve Chs. Perret fils; sur cette double concession se trouvent des terres hautes boisées de chênes, lauriers et frênes, ainsi qu'une quantité de cyprès dans la profondeur;
3o.—*Jean Pierre*, nègre congo, âgé de 36 ans, moulinier, nègre de champ;
Guian, mulâtre américain, 36 ans, bon moulinier, scieur de long, pareur de bardeaux;
Bill, nègre américain, 34 ans, moulinier, scieur de long, pareur de bardeaux;
Seaman, nègre américain, 34 ans, moulinier, pareur de bardeaux, scieur de long;
Ned, nègre américain, 31 ans, moulinier, un peu forgeron, écarrisseur et calfat;
Major, nègre américain, 32 ans, frère de Ned, ingénieur, moulinier et scieur de long;
Peter, nègre américain, 25 ans, frère de Ned et Major, moulinier, charretier, scieur de long;
Phill, nègre américain, 39 ans, bon charretier, domestique, et sa femme *Mary*, négresse américaine, 31 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique, et leurs trois enfans: *Nancy*, 6 ans; *Georges*, 4 ans, et *Jacob*, 3 ans;
Milly, négresse américaine, 32 ans, cuisinière, domestique, blanchisseuse, et ses trois enfans: *Térence*, 6 ans; *Jenny*, 3 ans, et *Aza*, âgé de deux mois;
Nelson, mulâtre américain, 36 ans, bon ouvrier charpentier et moulinier;
William, américain, mulâtre de 32 ans, charpentier, moulinier et un peu tonnelier;
Henry, nègre américain, 20 ans, charretier, moulinier et un peu boulanger;
Pauline, négresse de 14 ans, domestique et blanchisseuse;
4o.—Cinq paires de bœufs domptés,—deux paires non domptés,—6 vaches et leurs suivans—20 moutons—3 charrettes—1 diable—les outils de charpente et instruments aratoires, ainsi que divers autres objets.
Les esclaves ci dessus sont excellents sujets et entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

CONDITIONS:
La terre, le moulin à scies, circonstances et dépendances, et la double concession, payables en trois termes égaux, en tout mars des années 1839, 1840 et 1841; les esclaves en deux termes, tout mars des années 1839 et 1840; les animaux et autres objets au comptant pour toute somme de cent piastres et au dessous, et en tout mars 1839 pour les sommes au dessus; les acquéreurs devront fournir leurs billets à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement, et un intérêt de dix pour cent l'an en cas de non paiement à l'échéance; les esclaves ne seront livrés qu'autant que les acquéreurs auront satisfait aux conditions de la vente, dont les actes seront passés au bureau du juge de la paroisse St. Charles, aux frais desdits acquéreurs.
Il existe sur la propriété, le moulin à scies et les esclaves ci dessus, deux hypothèques conventionnelles pour sécurité du paiement d'une somme totale d'environ treize mille piastres; des billets jusqu'à concurrence de cette somme, à prendre parmi ceux souscrits par les acquéreurs, resteront déposés au bureau du juge notaire de cette paroisse pour opérer la radiation des susdites hypothèques.
Les vendeurs se réservent le droit d'un libre passage sur la propriété, pour l'exploitation de leur récolte actuelle de riz.
Des propositions pour la vente à l'amiable, soit de la terre et du moulin à scies, soit de la double concession, ensemble ou séparément, seront reçues d'ici au jour de la vente, en s'adressant aux MM. Lorio frères sur les lieux.
Paroisse St. Charles, le 31 aout 1838.
6 sept—3t1os J. L. LABRANCHE, juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard—Il sera vendu, le lundi 24 septembre 1838, à dix heures du matin, à la maison de cour de cette paroisse, par le soussigné, les esclaves suivans, savoir:
Moses, âgé de 40 ans; Reuben, de 27 ans; Dick, de 15 ans; Edmond de 10 ans, Billy de 18 ans. Jack de 45 ans; Bénite de 15 ans, et Julie de 35 ans—tous garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, payables à la Banque des Citoyens à la Nouvelle Orléans, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Paroisse St. Bernard le 3 septembre 1838.
6 sept—3.1ps OCTAVE ROUSSEAU, Juge.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE BANQUE D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, le 11 septembre 1838.
A UNE assemblée des membres de la direction tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:
Résolu que les personnes qui ont des actions dans cette institution, et sur lesquelles vingt cinq piastres par action ont été payées, sont et demeurent notifiées de faire le paiement suivant, aux époques ci-dessous désignées, savoir:
Des actions sur lesquelles *quarante cinq* piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres, sur chacune des actions, d'ici au 1er. jour du mois de janvier prochain.
Des actions sur lesquelles *quarante* piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres, sur chaque action, d'ici au 1er. décembre prochain, et cinq piastres, sur chaque action, d'ici au 1er. de janvier prochain.
Des actions sur lesquelles *trente cinq* piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres par action, sur chaque action, aux époques ci après désignées: 1er. de novembre, 1er. de décembre, et 1er. de janvier prochain.
Des actions sur lesquelles *trente* piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres sur chacune des actions, aux époques ci après: 1er. de novembre, et 1er. de décembre prochain, et dix piastres le 1er. de janvier prochain.
Des actions sur lesquelles *vingt cinq* piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres, sur chaque action, le 1er. de novembre prochain, et dix piastres sur chaque action aux époques du 1er. de décembre et 1er. de janvier.
Résolu que des actions sur lesquelles moins de vingt cinq piastres par action ont été payées, seront déclarées confisquées au 1er de janvier prochain, à moins qu'il ne soit payé vingt cinq piastres de plus sur chaque action aux époques dans la 15me. section mentionnée, ce montant étant requis par la 15me. section de la charte.
Résolu que la 15me. section de la charte, qui dit qu'aucun dividende ne sera accordé à aucun actionnaire, sur aucune partie d'action sur laquelle moins de cinquante piastres ont été payées, soit mise en vigueur, et qu'aucun dividende ne sera accordé sur de telles actions avant que le montant de cinquante piastres n'ait été payé.
Résolu que le caissier est et demeure requis de publier la résolution ci-dessus dans deux des journaux de la Nouvelle Orléans, pendant trente jours, et adresser une circulaire à chaque actionnaire contenant la copie desdites résolutions, ...
Signé C. HARROD, Caissier.
13 sept—1m

MOULIN A PAPIER A VENDRE.
CET établissement bien connu, situé derrière la presse à coton à vapeur de la Levée, faubourg Washington, en cette ville. Cet établissement consiste en la manufacture de papier, et en une maison ... à trois étages et bâtie en brique, et cabanes à nègres; le tout couvert en tuiles et calculé pour offrir toutes les commodités d'une résidence, au propriétaire.
Il y a une machine à vapeur horizontale à haute pression, de la force de 100 chevaux, et huit bouilloires à cylindres, capables de fournir à la machine, et des appareils pour sécher et faire tourner deux larges pompes qui fournissent toute l'eau nécessaire à l'établissement. Il y a quatre machines pour couper le papier, et trois grandes machines à cylindre à vapeur pour sécher.
Cet établissement sous le rapport de la perfection des machines ne le cède en rien à aucun autre des Etats-Unis, et les dernières améliorations y ont été apportées.
Il se trouve maintenant en main, une grande quantité de morceaux de cordes et de chiffons, et un approvisionnement du premier article pourra tout être obtenu à la presse à coton, les chiffons sont très communs en ville et dans ses alentours. Pour d'autres informations, s'adresser à D. F. GUEX,
Secrétaire de la Presse à coton à vapeur de la Levée.
21 aout—2m, 2ps.

LA TOILE GARANTIE.
JOHN H. MARTINSTEIN, rue Royale, No. 122, offre à vendre aux prix modérés un grand assortiment linge de table ouvré et damassé, mouchoirs de poche, toile à chemises et à draps, cotonnades, Bretagne, creas à la Morlaix, platilles, etc., qu'il a reçu directement des fabriques de Silésie en Prusse, et qu'il garantit être tout fil.
Aussi un Assortiment de bas et de chaussettes.
25 aout—3,1fps

Clay et Clark,
Fabricans de tuyaux de plomb.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre intérieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3pa

Clay et Clark,
Plombiers de maison et de navire.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux. &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars 6m3pa

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la Barque Caroliman, venant de Marseille,
4000 livres gros sel,
300 barriques vin de Marseille, 9 do. vin blanc,
21 demi barriques vin de Marseille,
125 caisses vin rouge de Médoc,
120 do. do. Muscat,
3 do. do. Madère fin,
20 do. d'Absinthe,
20 do. liqueurs assorties en bouteilles et en cruchon en porcelaine.
100 paniers huile d'olive,
200 caisses vermicelle, macaroni et lazagne,
6 barils huile d'olive, de 30 galons,
311 carreaux de marbre brut, de 12 pouces carrés.
26 estagnons eau de fleurs d'oranger.
20 barils crème de Tartre,
160 caisses salaison,
6 balles amandes cassées.
12 barils peintures vertes,
30 balles de bouchons, 3 do. pour toupettes,
100 caissons savon bleu vif de Marseille,
366 livres saucissons,
19 sacs de diverses graines,
48 douzaines bas de soie,
1 caisse contenant 15 douzaines serrures,
20 balles galles en sorte, coriandre, racine, gentiane, canier de Malthe, ..., &c.
S'adresser sur la Levée, en face de la halle aux légumes, ou rue Vieille Levée, No. 166, entre Quartier et Hôpital. PLAISENT JEUNE.
21 aout—a 166, Vieille Levée

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—36 rouleaux cordes et 30 pièces toile, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11 sept 38, rue du Camp.

CIGARES en magasin et à vendre par les soussigné, 300,000 cigares de la Havane, trabucos canone, de grandeurs ordinaires; 30 barils cigares de papier. A. M. DE MIRANDA,
11 sept 113, rue Bourbon.

25 Quarts barriques vieux vin doux de Malaga, et 19 chapeaux de soie, à vendre à bon marché pour clore une consignation par
J. M. DE MIRANDA,
11 sept 113, rue Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

Kloppenburg Bicker & Co. contre leurs créanciers.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 juillet 1838 et à la requête du syndic de ladite faillite, il sera vendu le samedi 29 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes abandonnées par lesdits insolvables à leurs créanciers.
1o Un Ilet de terre à Bath.
Situé dans la paroisse de Jefferson en cet Etat et désigné par le No 16 et contenant 16 terrains ou lots No 1 à 16 inclusivement, les lots No 1, 2 et 3, mesurent chacun 30 pieds de face à Bath Avenue sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 4 forme l'encoignure de Bath Avenue et rue Second et mesure 30 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Diana et Second et mesure 30 pieds de face à la Première sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Les lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Diana, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 12 forme l'encoignure de Bath Avenue et la rue Troisième et mesure 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Les lots Nos 14, 15 et 16, mesurent chacun 30 pieds de face à Bath Avenue, sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure américaine.
2o Sept lots de terre.
Situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dont 3 desdits lots, sont désignés par les lettres K L et M de l'îlet M et les quatre autres par les Nos 6, 7, 11 et 12 de l'îlet L, le tout d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général en date du 10 novembre 1835 et déposé en l'étude de G B Marks, notaire. Les lots K L et M de l'îlet M mesurent chacun 65 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à l'ancien chemin public par tout la profondeur jusqu'à la rivière Mississipi, le lot M forme l'encoignure de l'ancien chemin public et la rue Washington. Les lots Nos 6, 7, 11 et 12, mesurent comme suit; le lot No 6 mesure 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds. Le lot No 7 mesure 37 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds. Le lot No. 11 mesure 37 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à l'ancien chemin public sur une profondeur de 125 pieds et le lot No 12 mesure 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à l'ancien chemin public, sur une profondeur de 125 pieds, le tout mesure américaine. Lesdits lots de terre seront vendus avec toutes les améliorations, droits, privilèges &c. qu'il y a ou peut y avoir sur lesdits lots.
3o Un ilet de terre,
Situé dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, avec tous les droits, privilèges &c. y appartenant et désigné par le No 10 d'après un plan dressé par L. Bringier, en date du 19 décembre 1834, et annexé à un acte passé par devant T. Seghers notaire, le 16 décembre 1834. Ledit ilet est formé par les rues Colapissa, Quatorzième et Hamilton Laurel Grove et mesure 305 pieds sur chacune desdites rues, le tout mesure américaine.
4o. Trois Ilets de Terre,
Situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, ensemble avec tous les droits, privilèges, etc., y appartenant et désignés par les numéros 10, 12 et 21, d'après un plan dressé par L. Bringier, en date du 10 décembre 1834 et annexé à un acte passé par devant Theo. Seghers, notaire, le 16 décembre 1834. L'ilet No. 10 est formé par les rues Treizième, Monroe, Colapissa et Léonidas, et mesure 305 pieds sur chacun des dites rues; l'ilet No 12 est formé par les rues Treizième, Eagle, Colapissa et Monroe, et mesure aussi 305 pieds sur chacune des dites rues; et l'Ilet No. 21 est formé par les Treizième, Ney, Highland et Colapissa, et mesure aussi 305 pieds sur chacune desdites rues, le tout mesure américaine.
5o La moitié indivise
De 7 lots de terre, avec toutes les améliorations, droits, privilèges, etc., y appartenant, situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés comme les lots G, H et J de l'îlet M et Nos 4, 5, 13 et 14 de l'îlet L, d'après un plan dressé par L. Bringier, en date du 10 novembre 1835, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire. Lesdits lots G, H et J de l'îlet M, mesurent chacun 65 pieds 9 pouces 1 ligne de face à l'ancien chemin public, entre les rues Bardett et Washington, par toute la profondeur jusqu'à la rivière Mississipi; ledit lot G formant l'encoignure de ladite rue Bardett et de l'Ancien chemin public. Les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet L mesurent chacun 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée, entre les rues Bardett et Washington, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos. 13 et 14 dudit îlet L, mesurent chacun 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à l'Ancien chemin public, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles,—le tout mesure américaine.
CONDITIONS DE LA VENTE: COMPTANT.
Actes de vente par devant Edw. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 aout—18t,3ps

A VENDRE (à l'amiable, par ouvrage ou en bloc) La bibliothèque d'Adrien Rouquette, composée de plus de 5000 volumes, parmi lesquels on trouvera
Des livres de droit naturel, international, civil, criminel, politique &c.
Une rare collection de plaidoyers et brochures judiciaires modernes,
Les classiques français (poètes et prosateurs) du premier et second ordre,
Les classiques grecs et latins, avec les meilleures traductions françaises, et quelques traductions italiennes et allemandes.
Des livres italiens, allemands, anglais et espagnols.
Quelques ouvrages de médecine, d'agriculture et de mathématique.
Des dictionnaires, grammaires et beaucoup de traductions interlinéaires du grec et du latin.
Des livres d'histoire, de religion, de philosophie, des mémoires, voyages et romans.
Beaucoup de ces volumes viennent de la bibliothèque de l'abbé de Lamennais et ... à des prix modérés.
11 sept—1 rue Royale, entre Conti et St Louis, 112

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
Paroisse St. Jacques, Collège Jefferson, 6 septembre 1838.
DES propositions seront reçues par les soussignés jusqu'à la fin de ce mois, pour la construction d'un mur en briques de 11 pieds au dessus du sol, un pied d'épaisseur avec des fondations convenables d'un pied, et d'environ 1500 pieds plus ou moins pour enclore la cour du collège; pour la construction de deux hangards de 125 pieds ... avec colonnes en brique ..., pour la récréation des élèves, pour la construction de deux doubles pour les professeurs et une maison pour le proviseur, le tout conformément aux plans qui seront soumis aux proposans par les commissaires ...
Les matériaux seront fournis par le collège sur les lieux. JOHN S. DAVID, Comité des
11 sept—6.1ps J. X. CANTRELLE, bâtisses

BAINS FLOTTANS,
Et école de natation.
Situé rue de la Levée, vis à vis la rue Mandeville, 3ème municipalité.
PROPRETÉ, PLAISIR, SANTÉ.
CET établissement est au complet et ouvert aux baigneurs. Tous les efforts que les propriétaires ont pu faire dans le temps limité qu'ils ont eu à leur disposition ont été mis en usage pour assurer autant que possible l'agrément des baigneurs.
Les chambres à toilette ont maintenant des portes fermant à clé, et des échelles et des cordes préparées pour la sortie du bain, ...
Le tendelet qui jette un ombrage agréable sur le bain durant la chaleur du jour, étant à présent plus élevé, permet une plus libre circulation de l'air.
Les Omnibus qui roulent entre la rue du Canal et la presse à coton d'en bas, passent toutes les demi heures à la porte des bains.
Par abonnement, 25 billets pour $5 00
Prix d'un bain avec une serviette, 25
Les BAINS seront ouverts depuis 4 heures du matin jusqu'à dix heures du soir.
Ces bains offrent une profondeur d'eau graduelle de 3 à 7 pieds, formant par un bassin de 30 pieds de large sur 100 de large, protégé contre la force du courant du fleuve par une balustrade assez ouverte pour donner un libre cours à l'eau. 4 aout

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le. Muh informe ses amis et le public qu'il a transporté son magasin de MONTRES ET DE JOAILLERIES, au No. 81, rue de Chartres, entre celles Conti et Bienville, où il tient constamment un bel assortiment de Montres et Joailleries. Il entreprendra également de faire et de réparer toute espèce de Joaillerie et montures de diamants. Il répare, aussi, les montres et pendules, avec soin et promptitude.
Le. MUH,
30 aout—8,2pe No. 81, rue de Chartres.

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payés en plein, en faveur de Samuel Phillips & Lawrence Phillips, commerçant sous la raison de Jonas Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 25 aout—8, de s., 2ps.

SUCCESSION DE CHARLES L. GARNIER.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître dans le plus court délai possible et de présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. S'adresser à Mr Armand Vienne, rue du Canal, à côté de la banque de Carrollton, au bureau de Garnier & Vienne, ou à Mr. Amédée Ducatel, notaire de la succession, à son bureau rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. Ceux qui peuvent devoir à cette succession, sont priés aussi de se faire connaître aux lieux ci-dessus désignés.
14 aout—15

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuses; encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparés les Eaux de Seltz pour table et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement.
11 mai—6m

MR. ET Mme. SIMON, rue d'Orléans No. 19, en face le théâtre, ont l'honneur d'informer les Européens résidant à la Nouvelle Orléans, qu'on pourra se procurer dans leur maison et durant toute la saison d'été, les soins nécessaires pour prévenir les maladies de ce pays; que ceux malades y seront traités et soignés par des personnes créoles, qui sont à même d'arrêter promptement les progrès du mal. On pourra si on le préfère, choisir un autre médecin que celui attaché à l'établissement.
Le premier mois est payable d'avance. 1 mai 3m

MR. L. DUPERRON, Dentiste, rue Condé No. 50, encoignure Dumaine et Condé; continue à exercer sa profession et peut être consulté tous les jours de 9 à 3 heures. 7 aout

LE soussigné vient de recevoir par le navire E M du Havre, cravattes en satin longues, carrées, cravattes de soie en couleur, en fil d'écosse, gants en peau et fil d'écosse, parapluies, bretelles en gomme élastique, suspensoirs en fil et en soie, pattes de bretelles en gomme, foulards, carimire de nouveauté en différente nuance. LOUIS BARBARIN,
18 aout—15 No. 103, rue Chartres.

LE soussigné ne se rendra pas responsable, soit comme individu ou dans sa capacité officielle pour toute dette ou obligation, à moins qu'elle ne soit signée par lui. GEORGE MERRICK,
Chef ingénieur du Rail-Road de la
29 aout—8 Nelle Orléans,

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
DES propositions seront reçues au bureau de cette compagnie, jusqu'au 1er octobre prochain, pour la location de la salle de bal d'Orléans, et de ses dépendances. Le locataire pourra s'en assurer l'occupation pour un terme de 1 à 3 ans qui commenceront le 1er novembre prochain.
Par ordre de la Direction.
20 aout—10 J. A. DUREL, secrétaire.

TOILE A DRAPS ET A CHEMISES—15 caisses toile fine 7-8, blanche; 15 caisses dito commune; 15 balles toile à draps grise 7-8, en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
11 sept 38, rue du Camp.

DRAYS, CHARETTES &c.—En débarquement de la barque Gazelle, un grand envoi de Drays Charettes, roues pour l'usage des habitations &c., des meilleures manufactures de Philadelphie. S'adresser à JAMES D. CENEGRE,
11 sept No. 16, rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE, Cordes et Ficelle—A vendre à bas prix, pour clore une consignation, par H. C. CAMMACK & Co,
11 sept 2, Allée de la Banque.

A LOUER.
UNE négresse bonne domestique de maison.
JOS. BARTHET,
11 sept 30, rue Toulouse.

AVIS LEGAUX.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner salut: Qu'il soit connu que attendu que Sarah Deemer f. g. l. demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressée à moi André D. Doriocourt député régistre des Testamens, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du seize Juillet mil huit cent trente huit, et rendu à la demande de Abismas Boel, de la Nouvelle Orléans, curateur de la succession de feu Robert Wilson, les propriétés foncières et après décrites furent le vingt quatre août mil huit cent trente huit, pour compte de la dite succession de feu Robert Wilson, offertes en vente publique à l'encan par A. D. Doriocourt, député Régister des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, susdites, et par lui adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit, savoir:
Description et adjudication de la propriété sujette le transfert judiciaire.
1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington près de cette ville, faisant partie de l'habitation ci devant appartenant à M. David Olivier, désigné sous le no. vingt de l'îlet no onze sur un plan dressé le vingt mai 1833, par Benjamin Buisson arpenteur, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Mazant et des Grands hommes et mesure au pied américain trente un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Mazant sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjugé à Joseph Michel pour compte de Sarah Deemer, pour le prix de huit cent quarante piastres $840
2o. Deux lots de terre ci devant faisant partie de la briqueterie de Guéno en cette paroisse, auprès des fourches des chemins de Gentilly et du Bayou, entre cette ville et le Bayou St. Jean compris dans l'îlet borné par les rues Aubry, Galvez, O'Reilly et Mirol, et désignés sous les nos. sept et huit dans l'îlet no quarante huit, sur un plan dressé le vingt neuf août 1835, par Louis Bringier, arpenteur et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, lesquels deux lots attenant l'un à l'autre mesurent au pied français chacun trente un pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur irrégulière entre lignes parallèles; adjugés au dit Joseph Michel pour compte de la dite Sarah Deemer, pour prix de cent piastres chaque, $200.
Conditions comptant.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre bâtis ou améliorations ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication, du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de ladite Cour des Preuves, ce 5e jour de mois de septembre A. D. 1838. A. D. DORIOCOURT,
8 sept député. Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian Juge—No. 11,116—François Benjamin Faures contre ses créanciers et les créanciers de F. B. Faures & Co.—La cession des biens ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de François Benj. Faures et ceux de F. B. Faures et Pierre Vidal ait lieu en l'étude de M. F. Grima, not. pub., le 8 d'octobre prochain 1838, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération les affaires de l'insolvable, et que M. C. N. Delery soit nommé pour représenter les créanciers absents; en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier. Nouvelle Orléans, 6 septembre 1838. J. OLLIE,
8 sept—3 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—No. 11108—P. J. B. Vidal contre ses créanciers et les créanciers de Vidal & Léréthé et de J. B. Faures & Co.—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, des créanciers de Vidal & Léréthé et de F. B. Faures & Co., il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ceux de Vidal & Léréthé, et ceux de F. B. Faures & Co, ait lieu en l'étude de Félix Grima, not. pub., samedi, le 6me. jour du mois d'Octobre prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, ainsi que ceux de Vidal & Léréthé, et de F. B. Faures & Co., et en même temps, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du pétitionnaire, et des deux sociétés ci dessus mentionnées, sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que C. N. Delery soit nommé pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, le 7 septembre 1838. J. OLLIE,—dep. greff
8 sept—3. 1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 6 septembre 1838.—*Pierre Gentin contre ses créanciers.*—Sur motion de Mr. E. Rousseau, avocat de l'insolvable, et sur l'observation faite à la Cour qu'il y a eu une erreur dans la date de l'assemblée des créanciers de l'insolvable, pour le 3 de ce mois, pardevant M. Ed. Barnett, not. publ., il est ordonné que la dite assemblée aura lieu pardevant le dit notaire, le lundi 17 du présent mois de Septembre 1838, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de dit insolvable, et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Extrait des minutes—Bureau du greffier, 6 septembre 1838. J. OLLIE,
6 sep—3 Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District pour le premier District Judiciaire—Il est ordonné que les créanciers de Charles Pollin comparaissent en pleine Cour, le samedi 22me jour de septembre prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons, s'il en est, pour lesquelles ledit pétitionnaire ne pourrait pas jouir des bénéfices de l'acte pour le secours des débiteurs insolvables détenus. Et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les biens dudit ... suspendues.
MM Elmore et King sont nommés pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 31me jour d'Août 1838.
J L LEWIS,
1er sept—3pe greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans—Présent l'hon Ch. Maurian, juge—No. 11,106—George Green contre ses créanciers et les créanciers de Lincoln et Green. La cession de biens par le pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Lincoln et Green, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ainsi que de ceux de Lincoln et Green, ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le mardi 2 d'octobre prochain, à l'effet de délibérer tous deux sur les affaires du pétitionnaire, et sur celles de Lincoln et Green; et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les biens ... et ceux de Lincoln et Green soient suspendues. Il est de plus ordonné que Geo. Eustis soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour; bureau du greffier, Nelle. Orléans, 29 aout 1838. J. OLLIE,
30 aout—15 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samuel Chapman vs ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, aient à se réunir en pleine cour, le jeudi 4me. jour du mois d'octobre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons (s'il en est) pour lesquelles le dit pétitionnaire ne jouirait pas du bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et ses propriétés, sont et demeurent suspendues. MM. Elmore & King, sont nommés pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la cour, le 11 septembre 1838.
13 sept—10 THEO. LEWIS, dép. greffier.

Municipalité No. 2 de la ville de la Nelle Orléans contre un Terrain situé et formant l'encoignure sud-est des rues Poydras et Philippa, et mesurant 27 pieds un pouce de face à la rue Poydras sur 113 pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Philippa, dont les propriétaires sont inconnus.
EN vertu d'un ordre de mise provisoire à moi adressé par l'honorable Thos. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'ai saisi provisoirement un terrain situé et formant l'encoignure sud-est des rues Poydras et Philippa, et mesurant 27 pieds un pouce de face à la rue Poydras sur 113 pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Philippa, et toutes les personnes y intéressées sont par les présentes citées à comparaître par devant ladite honorable Cour dans les quinze jours qui suivront la première publication de cet avis, pour répondre à la pétition du plaintif, réclamant $70 39/100 avec huit pour cent d'intérêt par an du 18 de décembre 1837.
Nouvelle Orléans, 3 septembre 1838.
6 sept B BEAUREGARD, marshall.

COUR DE DISTRICT—La Municipalité No. Deux vs. E. W. Ripley; Le même vs. Dr. Cullen; Le même vs. Un lot de terre situé au Nord de la rue Louisa joignant les rues Pearl et Nelle. Levée.—Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours, de la date du présent, pour répondre à la pétition enrégistrée dans cette affaire, et maintenant au bureau du shériff de la paroisse d'Orléans, dans le cas contraire jugement sera rendu par défaut, et la propriété saisie sera vendue pour satisfaire la réclamation des demandeurs.
6 sept FRED. BUISSON, shériff.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Ths. Mouren et Michael Hoy, avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. F. C. Duplessis, administrateur de la succession Thomas Mouren et de Michael Hoy, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
13 sep W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Etienne Richard.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par N. B. Le Breton, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS,
8 sept Register des Testamens.

MAIRIE DE LA NELLE-ORLEANS.
EN vertu d'une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que, jusqu'au samedi 22 du courant, il sera reçu au bureau de la mairie des soumissions cachetées pour l'entreprise des réparations des rues pavées de la dite Municipalité, pendant l'espace d'une année, conformément aux ordonnances du Conseil.
13 sept C. GENOIS, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
EN vertu d'une résolution du conseil de la municipalité No un, avis est donné que jusqu'au samedi, 22 du courant, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions pour la fourniture de 20 mille pieds de curbstones et vingt mille pieds de gutter stones, des dimensions suivantes:
CURBSTONES.

11,500 pieds courants,	de 20 pouces de largeur.			
6,700	do	16	do	do
2,300	do	22	do	do
2,500	do	20	do	do
20,000				

Ces pierres devront avoir trois pieds au moins de longueur sur trois à quatre pouces d'épaisseur.
GUTTER STONES.
20,000 pieds courants gutter stones de trois pieds au moins de longueur sur douze pouces de largeur.
Le 19 juin 1838. C. GENOIS,
13 sept maire.

Pour Vélasco et Galveston Texas.
Devant partir samedi 16 sept. à 10 heures du matin
LE steamer COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Andrew Moore, partira positivement comme il est dit ci dessus.
Les passagers pour Brasoria, Columbia et Quintana, seront débarqués et peuvent être assurés que ce steamer sera ponctuel dans ses voyages.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements bien garnis, pour 100 passagers de chambres, et 100 sur le pont, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
88, rue de la Commune.
N. B. On ne prend du fret que pour Galveston seulement, et aucun fret ne sera reçu après le 14 du courant.
Aucune chambre ne sera retenue à moins qu'elle n'ait été payée d'avance.
Le régistre pour inscrire les noms des passagers est déposé au bureau no. 88, rue de la Commune.
On ne prend en paiement que des billets des banques de la Nouvelle Orléans. 8 sept.

POUR ST. LOUIS, ALTON,
et tous les ports intermédiaires,
Le beau bateau neuf et fin marcheur LITTLE RED, capitaine Kennedy, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et amarré à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout de la rue de la Commune, ou à BOGERT & HAWTHORN,
6 sept 63, rue Gravier.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opélousas.
Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs baggages ou marchandises.
4 sep FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

A VENDRE.
Le superbe bateau à vapeur MERCHANT, ayant été complètement réparé, sera prêt à mettre en mer dans peu de jours. Ce bateau est doublé et chevillé en cuivre, et a une bouilloire en cuivre et une superbe machine. Ses emménagements étant spacieux et bien disposés sous tous les rapports. Pour plus amples informations, s'adresser au chantier de Gregory Byrne, où il est actuellement amarré, ou à
MAUNSEL WHITE & Co.
21 aout—15 rue Gravier, No. 66.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
22 avril J. B. COLLA, Agent.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Passe Christian Biloxi et Pascagoula.
Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capt. Moiler, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedis matin, immédiatement après l'arrivée du chars de 7 heures. Il sera de retour au rail road tous les jeudis et lundis. Le public peut être assuré sur une grande ponctualité. Pour passage, s'adresser au
14 aout CAPITAINE SWILER.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le bateau bien connu ST LOUIS, classé A 1, attendu chaque jour, partira sous peu après son arrivée. Pour fret ou passage, s'adresser à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 sept 38, rue du Camp.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.
A vendre—Le solide bateau à vapeur MOHICAN, ... calculé pour le touage.
Il sera vendu à des termes accommodants.
FORSYTH & LIMERICK,
8 sept 125, rue des Magasins

B. DUBUISSON dentiste, de retour à la Nouvelle Orléans, a pris une maison rue des Ursulines no. 148, où il exercera sa profession. Il continuera d'extraire les dents chez lui à quatre escalins.
11 sept—1m

PROCLAMATION
E. D. WHITE,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Au juge de la paroisse St. Charles et à tous ceux que cela peut concerner.
ATTENDU que le siège du ... de la paroisse St. Charles, dans la Chambre des Représentans, de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par la résignation de F. S. Trépagnier, je lance conséquemment ce writ, ordonnant qu'une élection soit tenue dans la dite paroisse, au lieu ordinaire des élections, le vingt-cinquième jour de septembre et les deux jours suivans, pour suppléer à la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'août, l'année de Notre Seigneur, mil huit cent trente huit, et la soixante-troisième de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE.
Par le Gouverneur
(Signé) W. C. C. CLAIBORNE, Secrétaire d'Etat.
1er sept

$2,000
DE RECOMPENSE.
CETTE somme sera payée par moi à la personne qui me fera connaître qui a mis le feu à mon Moulin à Scie, situé dans la 3me. Municipalité, et qui appartenait ci-devant à M. Martin Duralde, dans la nuit du 1er au 2 courant.
Je promets à la personne qui me donnera l'information que je demande, de taire son nom, si elle le désire, pourvu qu'elle me fournisse les preuves nécessaires pour faire convaincre le ou les coupables.
4 sept—6 Wm. DEBUYS.

PASSAGE DE LA BOURSE OU EXCHANGE PLACE.
AVIS est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, que les commissaires nommés pour remplir certains devoirs relativement au prolongement du Passage de la Bourse ou Exchange Place, de la rue Bienville à celle de la Douane, dans le premier district de la première municipalité de la Nouvelle Orléans, ont terminé leur estimation et assessment, tant des pertes et dommages soufferts par les parties intéressées dans les terres et édifices requis pour le dit prolongement, que des bénéfices et avantages reçus par les propriétaires et parties intéressées dans les propriétés adjacentes; et qu'ils ont déposé une copie certifiée de leur rapport au bureau du greffier de la Cour de Paroisse, pour l'inspection de ceux que cela peut concerner, et que s'il y a des objections audit rapport, elles devront être faites spécifiquement par écrit et enregistrées au greffe de ladite Cour, sous dix jours après la première publication de cet avis.
ET AVIS EST DE PLUS DONNÉ PAR LE PRÉSENT, que le rapport desdites estimations et assessments sera présenté à la Cour de Paroisse de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour être approuvé et confirmé le mardi, deuxième jour d'octobre 1838, ou aussitôt après que les avocats pourront être entendus.
ANTHONY RASCH, }
P. J. TEICOU, } commissaires
H. C. CAMMACK, }
Les propriétés estimées sont l'Exchange Place et passage de la Bourse, et les propriétés sur les rues transversales. Voici les noms des propriétaires des propriétés estimées, autant qu'ils sont connus aux commissaires:

Allain & Trémoulet	Jean Labedie
D. F. Barthe	M. Liautaud & Co
E. L. Bernard	Mme. Livaudais
La Banque d'Orléans	John McDonough
Randall Curell	Veuve Mittenberger
Edward Chapman	Stephen McNeil
J. Dusseau	E. Mazureau
Veuve Delachaise	Le Merchants' Exchange
Madame Dimitry	Alonzo Morphy
A. & J. Denniston & Co.	S. W. Oakey
George Eustis	Levi Pierce
Louis Foucher	J. Pilié
Seathen Field	Louis Pilié
Gasquet & Co	Dr. Piossant
R. Groning	Les hérit. de W Rodgers
Harrisson, Clegg & Co	Les hérit. de S. B Slocomb
Kain & Stoud	Pierre Soulé
La banque de l'Union	Valsin Vignaud
Les héritiers de ...	J. K. West
L. G. Hiligsberg	Edmond Bonist
Mme. ——— née Macon.	
La banque des Améliorations	

30 aout—9

Mairie de la Nelle Orléans.
Conseil de la Première Municipalité.
Séance extraordinaire du 30 août 1838.
Art. 1. A dater du dix septembre prochain, il sera du devoir du gardien ou des gardiens des cimetières dans cette municipalité d'exiger un certificat signé par un médecin licencié ou par le coroner ou par deux Citoyens respectables conjointement avec le commissaire de quartier dans lequel le décès aura eu lieu spécifiant la date du décès, le nom, l'âge, le lieu de naissance, le sexe la couleur, ainsi que la cause du décès, du corps ainsi porté au dit cimetière pour y être enterré.
Art. 2. Le dit certificat sera dans tous les cas fourni par la personne ou les personnes portant au cimetière un corps ou des corps morts, et le gardien ne devra dans aucun cas recevoir au cimetière aucun corps pour y être enterré à moins d'avoir préalablement obtenu le certificat ci dessus mentionné.
Art. 3. Il sera du devoir du gardien de tout cimetière d'inscrire chaque jour dans un régistre tenu à cet effet tous les détails obtenus au moyen des certificats relatifs aux corps qui auront reçus la sépulture; également de fournir chaque mois un rapport au maire de cette ville, contenant un état des noms, lieux de naissance, âges, dates et causes du décès, sexes et couleurs des corps ainsi enterrés, ainsi que des noms des médecins ou autres personnes qui auront signés les certificats.
Art. 4. Une amende de dix piastres sera imposée à toute personne apportant un ou plusieurs corps au cimetière pour y être enterrés; dans tous les cas où le certificat ci dessus mentionné n'aura point fourni.
Art. 5. Tout gardien de cimetière sera autorisé dans le cas ci dessus mentionné à s'emparer du cheval ou des chevaux ainsi que du corbillard ou autre voiture portant le corps et devra les garder en sa possession jusqu'au paiement de l'amende ci dessus prescrite.
Art. 6. Le maire est et demeure autorisé à faire publier dans toutes les gazettes de cette ville, en anglais et en français la présente ordonnance pendant l'espace de dix jours.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 3 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, jr secrétaire.
Séance du 3 septembre 1838.
Résolu que l'ordonnance relative aux cimetières adoptée le 30 août dernier soit amendée de manière à substituer dans l'art. 1er "le 1er octobre prochain" au "10 septembre prochain."
Résolu que le même amendement soit fait à l'article 6 de la susdite ordonnance.
Signé PAUL BERTUS,
Approuvé le 5 septembre 1838. Recorder.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, jr secrétaire.
Nota—Les éditeurs de la Nlle. Orléans sont invités à publier l'ordonnance ci-dessus, pendant dix jours, et à présenter leurs comptes au maire pour être payés.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
(Nouvelle Ligne.)
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.
Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt C C Berry, 474 tons 11 Dec
Navire Arkansas, capt E B Dennis, 627 " 25 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 546 tons 8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 560 " 22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 629 " 5 Fév
Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.
Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions ... les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,
No. 43 rue du Camp.
Ces navires ne seront pas responsables des cassages, soit de verrerie, quincaillerie, marbre ou grains, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents. 6 juin—a

POUR PHILADELPHIE.
(Ligne de Hande)
Le brick paquebot SWAN, capitaine Snell, est prêt à recevoir un chargement pour le port susdit, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de l'Hôpital ou à JAMES D DENEGRE,
4 sept 16, rue de la Douane

POUR CHARLESTON.
La belle goëlette fine voilière, classée A1 IMPERIAL, capitaine Parlow, partira comme il est dit ci-dessus le 22 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à J. A. BARELLI & Co.
21 aout 61, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON.
Si l'on trouve suffisamment de frêt, un brick supérieur, classé A 1, ayant déjà une partie de son chargement engagé pour le port ci-dessus nommé, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du frêt ou pour passage s'adresser à
L H GALE,
14 aout 92, rue de la Commune

POUR LA BAIE ST. LOUIS.
Les soussignés expédieront régulièrement chaque semaine, deux goëlettes pour la Baie St. Louis. Pour frêt seulement, s'adresser à
W E & R MURPHY,
27 juin 129, Vieux Bassin

PORTS ETRANGERS.

POUR LA HAVANE.
Le brick paquebot PASTORA, capitaine Farewell, partira positivement samedi prochain, 15 du courant, et peut prendre l'encombrement de 3 à 400 barils. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
R. MONING & Co.
13 sept 61, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.
La goëlette WILLIAM & MARY, capitaine Taylor, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour le reste du fret et passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co,
1er. septembre rue Toulouse, No 19.

POUR LIVERPOOL—premier navire
Le navire RUSSIA, classé A 1, ayant la moitié de son chargement à bord, partira immédiatement. Pour frêt de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à A S BARKER,
69 1/2, rue de la Commune.
Qui offre à vendre, quelques centaines de barils de charbon de cannel d'excellente qualité, importé de Liverpool sur ce navire: Prix $1.50 par baril délivré.
11 sept

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier A 1 GLOBE, capitaine Oliver, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à L H GALE.
9 aout 92, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.
La barque fine voilière A 1 LAURENS capt Merrill, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à L H GALE.
9 aout 92, rue de la Commune

A FRETER.
Le brick fin voilier DANIEL WEBSTER, capitaine Folliseber, prendra ... Il est du port de 300 barils; s'adresser à J. A. BARELLI & Co.
13 sept 61, rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER.
La goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, est prête à se mettre en mer. Pour les conditions, s'adresser à A. M. DE MIRANDA,
11 sept 113, rue Bourbon.

A VENDRE OU A FRETER.
La goëlette CORA, doublée et chevillée en cuivre, est prête à prendre la mer. Pour les conditions, s'adresser à A. M. de MIRANDA,
11 sept No. 113, rue Bourbon.

ON a besoin de louer—Deux bonnes goëlettes, ne tirant pas plus de 8 pieds lorsqu'elles sont chargées, pour aller d'ici à la baie d'Atchafalaya et prendre un chargement de chêne vert pour New-York ou Boston. Les navires de cette dimension seront pris si l'on s'adresse immédiatement à WOOD & SIMMONS,
23 aout 80, rue des Magasins

A FRETER OU A VENDRE.
Le beau brick JANE, capitaine John E. Allen, en parfait état et prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis les magasins Tchoupitoulas, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
21 aout 80, rue de la Douane

A VENDRE OU A FRETER.
La belle et solide goëlette Water Witch, capitaine Dupuse. S'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co.
13 aout rue Toulouse, No. 19.

A VENDRE OU A FRETER
La goëlette MEXICO, doublée et chevillée en cuivre, du port de 200 tonneaux. S'adresser à JOHN CROSBY,
16 aout 38, rue du Camp.

A VENDRE.
La goëlette fine voilière LIBERTY, doublée et chevillée en cuivre, pouvant porter environ 515 barils, construite dans le comté de Mathew Virginie, avec de bons matériaux, elle est en bon état ... Pour les conditions, s'adresser à
LEGENDRE & BERNIAUD,
16 aout 37, rue St. Louis.

A VENDRE—Une jolie propriété à environ 5 lieues au dessous de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve, mesurant environ 6 1/2 arpens de face au fleuve sur 40 de profondeur cette terre est défrichée à une grande profondeur et en très bon état; ensemble les bâtisses qui sont dessus cette terre est située entre M. V. Bazilgay & M. Milligan.
Une maison à deux étages, rue de l'Esplanade, ... maison de briques de cette ville.
Une maison à étage rue Royale près la rue des Ursulines.
Trois maisons sur le chemin du Bayou très près du carré de la ville. S'adresser à
13 sept—3 DIDION, courtier.

LES soussignés viennent de recevoir par les dernières arrivées du Hâvre et offrent à vendre, savoir:
2 caisses jaconat batiste blanc,
200 douzaines mouchoirs jaconat façon batiste à bordure et intérieur imprimées en couleurs solides, bleu, violet, lilas, rouges et orange.
300 douzaines mouchoirs jaconat façon batiste à coins brodés au passé blanc et à couleurs,
1 caisse indienne rouge pour meubles de. do. pour robes,
2 caisses batiste française.
F. X. Cazaçon & Co,
11 sept 44, rue Conti, au 1er.

RECU par les derniers arrivages du Hâvre et à vendre par les soussignés, savoir:
60 caisses vieux kirshwasser de la Forêt Noire.
30 pièces fromage de Gruyère, d'importation antérieure.
Vin du Rhin, garanti véritable, importé de Francfort.
20 caisses Hochheimer de 1831,
12 do Moselle de 1834,
12 do do de 1827,
12 do Markobrunner de 1827,
12 do Johannisberg de 1832,
12 do Moselle de 1831.
F. X. Cazaçon & Co.
11 sept rue Conti, No. 44 au 1er.

Mairie de la Nelle Orléans.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné qu'à dater du 15 du courant, il sera défendu de jeter des animaux morts ailleurs que dans le prolongement de la rue St Louis, audelà du cimetière No. 2, sous les peines prévues par les ordonnances relatives à cet objet. Le 5 septembre 1838.
6 septembre C. GENOIS, maire.

NOURRICE—Une dame veuve, qui a un enfant de sept mois désirerait se placer dans une maison comme nourrice. S'adresser au bureau de cette feuille. 29 aout

$200 DE RECOMPENSE.
LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera découvrir la personne ou les personnes qui ont brisé la geôle de la paroisse de Jefferson, dans la nuit de samedi au dimanche 27 du courant, et ont fait évader un certain Warner W. Stewart, qui y était détenu pour dettes.
MANUEL J. GARCIA,
30 aout—8 shérif de la paroisse Jefferson.

A VENDRE—Une certaine quantité d'îlets situés dans la continuation de Mandeville; les îlets mesurent au pieds français cinq cents pieds, sur quatre cent soixante quinze; l'élévation du sol, est d'au moins vingt pieds au-dessus du niveau du lac, ils sont égoutés par différentes ravines, qui par le grand et le petit Casting Bayou. Le prix de chaque îlet est de trois cents piastres, à des termes avantageux. Les personnes qui désireraient visiter ces îlets, peuvent s'adresser à Mr. L. Coquillon, résidant à Mandeville.
15 juin—3m B. MARIGNY.

ALCOHOOL de 35 à 36 degrés, constamment à vendre chez J. & L. GIRARD,
5 juin 13, rue Conti.

SANGSUES.
Reçu par le navire St. Mary, un assortiment de belles SANGSUES, à vendre en gros et en détail, au Dépôt de la rue du Quartier, No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. 28 dito

Sangsues Sangsues.
30,000 sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail, à bas prix par P. CURACEL,
Pharmacien Nég, rue St. Pierre, en face
7 juin de la Place d'armes

SAUMONS DE FER, reçu et à vendre par
THOS. BARRETT,
8, rue Carondelet.

PIASTRES mexicaines et doublons espagnols à vendre par R. L. CUGULLO, LAPEYRE & Co.
4 sept 27, rue Toulouse.

SANGSUES—4,000 grosses sangsues à vendre à bon marché à la pharmacie de ... Le GAMOTIS,
106, rue de la Vieille Levée,
5 juin coin Hôpital

EN débarquement du navire Compagnie de Boston et à vendre par les soussignés
30 drums morue,
200 caisses de ...
200 do Harengs,
300 do ...
CARRIERE DARAN & Co.
8 sept 11 & 21 rue St. Louis.

TERMS OF THE ...
SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars per annum, payable annually ... dollars for the tri-weekly country ... year in advance, where no city ... No subscription will be discontinu[ed] ... are settled. In case of discontinu[ance] ... notice, in writing, must be given ...
ADVERTISEMENTS.—One dollar per s[quare] ... insertion, and half that price for ea[ch] ... any material alteration from the ... ments will be charged as a new on[e] ... less ... a square.
ADVERTISEMENTS ordered to be p[ublished at inter]vals, will be charged one dollar pe[r] ... insertion.
YEARLY ADVERTISERS. Merchants ... forty dollars for English alone an[d] ... Banks, Insurance Offices ... public institutions, fifty dollars in ... for both languages. Ship and ... or commission merchants, sixty dolla[rs] ... and $90 for both languages.
MARRIAGES, AND OBITUARY NOTIC[ES] ... the attention of the public to ... cards of passengers, benefits, &c. ... one dollar per square, for the first ... language.
COMMUNICATIONS or Advertisement ... nature, when admissible ... in advance.
ADVERTISEMENTS out of the direc[t] ... of the yearly advertiser, such as le[gal] ... plantation sales, runaway slaves ... &c. will be charged for separately ... rates.
ADVERTISEMENTS not specified ... published one month, and charged ...
No advertisements of bankr[upts] ... in any case, unless paid ... or payment, guaranteed by a ... town.
Theatres and other places of a[musement] ... ing daily for the season ...
English alone, and 150 ...
All announcements of candidates ... cers shall be charged double the ... tisements.

COASTWI[SE]

PACKETS FOR NEW YOR[K]
To sail punctually every second M[onday] ... full or not f[ull]
Ship Orléans, ... master, 599 ...
Ship Alabama, C C Berry, ...
Ship Arkansas, E B Dennis, ...
Ship Saratoga, W Hathaway, ...
Ship Nashville, D Jackson, ...
Ship Kentucky, J Bunker, ...
The above ships are of the first ... copper fastened, and having been b[uilt] ... expressly for this trade, they are ... water, and almost invariably ... any detention. The commanders ... experience, and the ships will alwa[ys be] ... down the Mississippi by steamboat[s] ... sure furnished accommodations ... best description will always be fur[nished] ... passage is $90, without wine or li[quors] ... no liquor furnished to the officers or ... or passage, apply on board, or to
... H O AM[ES]
The above ships are not accoun[table for] glass, hollow ware, marble or ... of tin, or rust of iron or steel ... any package or parcel, unless a r[eceipt] ... executed therefor at the office ...

FOR PHILADELPHIA ...
The packet brig SWAN ... ready to receive cargo ... will have despatch ... apply on board opposite Hospital ... JAMES D ...

FOR PHILADELPHIA ...
To succeed the Brig S[WAN] ... The Packet Ship ARCH[ER] ... will have despatch ... on board opposite Vegetabl[e] ... JAMES D ...
sep 6

FOR CHARLESTO[N] ...
The superior and fast sai[ling] ... IMPERIAL, Parlow ... above on the 22d inst. For freight ... to J R BA[RELLI] ...
aug 21

FOR CHARLESTO[N] ...
If sufficient freight offer[s] ... and fast-sailing brig, having ... engaged for above-named port, will ... dispatch. For balance of frei[ght] ...
a 14 LEVI A GALE ...

FOR THE BAY OF ST ...
The subscribers have ... the above place, regularly ... freight only, apply to W E & R ...
jne 27

FOREIGN P[ORTS]

FOR HAVANA ...
The packet brig PASTOR[A] ... the 15th inst. and can take ... bbls. For freight or ... board, or to ...
sep 13 R. GR...

FOR HAVANA ...
The schooner WILLIAM ... Taylor, having part of her cargo ... the shortest delay. For the bal[ance] ... passage, apply to A. CA[PDEVIELLE] ...
sept 1

FOR LIVERPOOL ...
The A 1 and fast sailing ship ... Oliver, will receive immediate ... passage only, having handsome ac[commodations] ... ply to ...
a9

FOR LIVERPOOL ...
The A 1 and fast sailing ... captain Merrill, will receive ... passage only, having handsome ... LE[VI A GALE] ...
a9

FOR GIBRALTA[R] ...
The fine and superior b[rig] ... Knabb, will receive immediat[e] ... terms apply to LEVI H GALE ...

FOR LIVERPOOL ...
First Vessel ...
A 1 ship RUSSIA, hav[ing] ... and will be despatch[ed] ... For freight of 300 bales cotton ... A S BARKER, ...
Who has for sale a few hundred ... cannel Coal, imported in said ship ... $1 50 per bbl delivered.

FOR SALE, FREIGHT, OR ...
The fast sailing copper ... schooner GENEVA, now ... For terms apply to ...
sep 11, 81 A M ...

FOR SALE, FREIGHT, OR ...
The fast sailing copper ... schooner CORA, now ... For terms apply to A M DE ...
11 sep, 81

WANTED TO CHA[RTER] ...
TWO good SCHOONE[RS] ... over 8 feet when loaded ... Atchafalaya bay, and take ... New York or Boston. Vessels answering ... good inducement by calling ... WOOD & SIMMONS ...
a 23

FOR FREIGHT OR CH[ARTER] ...
The brig Jane, John E ... in complete order, and ... For terms, apply to ... opposite the Triangle ... J W ZACH[ARIE] ...
aug 21

FOR SALE OR FRE[IGHT] ...
The fine, substantial sc[hooner] ... WITCH, Captain Dupuse ... A CAPDEVI[ELLE] ...
aug 13

FOR SALE FREIGHT OR ...
The coppered and copper ... MEXICO, burthen 200 t[ons] ... JOH[N CROSBY] ...
aug 16

FOR SALE ...
The fine fast sailing, c[opper] ... fastened schooner LIBER[TY] ... 515 barrels. Built in Mathews ... the best materials, is in perfect ord[er] ... lies at the foot of the Railroad ... For terms, apply to LEGENDRE ...
a 16

NOTICE.—WILLIAM C NO[RRIS] ... drawn from the concern of W ... business heretofore conducted by ... carried under the firm of "Norris ... tres street, by the undersigned, ...
THADDEUS NORRIS, ...
WILLIAM S MOUNT, ...
W T THROCKMORTON ...
N.B. All persons indebted to the ... T Norris, are requested to pay the ... ris & Co, who are duly authorized ...
New Orleans, July 16, 1838.

Estate of Charles L. ...
PUBLIC Notice is hereby give[n] ... the above estate, to make the ... present an account of their respe[ctive claims] ... titles ... ply to Mr Armand Vienne, Cana[l street] ... the Carrollton Bank at the office ... or to Mr Amedee Ducatel, notary ... at his office in Royal street betwee[n] ... louse. Those indebted to said e[state are requested] ... to appear at the above ...
New Orleans, August 14, 1838.

NOTICE.
THE purchasers of property ... tiana, adjudicated to them o[n] ... who have not passed their ac[ts] ... ... Barnett, notary public, to comply ... in default of which the propert[y] ... against, and resold for their accou[nt] ... to law.
New Orleans, Aug. 13, 1838.

AT the store of Ant. Michou[d] ... and Ursulines—12 pounds ... 8 do. coffee for one dollar. Th[e] ... remedy may be found at this ... Elixir of Dr Guillot, marble ... general assortment of hardware ... owling pieces.
Likewise Jamaica rum 18 years ...

BROGANS & SLIPPERS ... articles, landing from ship ... sale by ...

LEECHES LEE[CHES] ...
THIRTY Thousand Leeches ... for sale by wholesale and ... by ...
Druggist, N... oppos[ite] ...

MANUFACTORY OF A[ERATED] ... WATER, corner of Dau[phine] ... where will be constantly ... SELTZER WATER for the ... freshing lemonades.

NOTICE is given to the ... has been made to the ... Gas Light and Banking Comp[any] ... Certificate No. 1 for 70 shares ... ... Samuel Phillips and ... trading under the firm of Jonas ... London, said Certificate having ...

... of the ... so, just received and ... WILLIAM ...
sep 10